**Les Aires Protégées sont classées officiellement en six catégories :**

* Catégorie I - Réserves Naturelles Intégrales (RNI) : Aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages ; (Tahirin-javaboahary tsy azo anombinana)
* Catégorie II - Parc National (PN) : Aire protégée gérée essentiellement dans le but de protéger les écosystèmes (zones naturelles représentatives d’importance régionale, nationale) et à des fins récréatives; (Valan-javaboaharim-pirenena)
* Catégorie III - Monuments naturels : Aire protégée gérée principalement dans le but de préserver un élément naturel ou naturel/culturel spécifique ; (Toerana voajanahary manan-tantara)
* Catégorie IV - Les réserves spéciales (RS) : Aire de conservation des habitats ou des espèces avec intervention au niveau de la gestion ; (Faritra voaaro manokana)
* Catégorie V - Paysage terrestre ou marin protégé : Aire protégée gérée principalement dans le but d’assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et où les interactions harmonieuses Homme/Nature contribuent à maintenir la biodiversité ; (Tontolo mirindra voaaro)
* Catégorie VI - Aires protégées des ressources naturelles gérées : Aire protégée gérée principalement à des fins d’utilisation durable des écosystèmes naturels. (Tahirin-karena voajanahary)